

**COMMUNIQUE DE JEAN-LOUIS CASTELL,
PRESIDENT DE LA LOMAGNE GERSOISE**

Une enveloppe de 300.000 € débloquée pour le fonds de soutien à l'économie

Comme chacun d'entre nous a à le subir, nous vivons actuellement une crise sanitaire inédite et exceptionnelle.

L'état d'urgence sanitaire décrétée en France nous fait craindre une crise sociale sans précédent lorsque la reprise et le dé-confinement seront effectifs.

Pour tenter de limiter les effets irrémédiables auxquels nous allons devoir faire face, il est indispensable qu'un soutien à l'économie, principale compétence de la Lomagne Gersoise, puisse être engagé d'ores et déjà pour d'une part, prévoir une solidarité financière rapide envers les acteurs touchés de plein fouet par cette crise, et d'autre part engager les conditions d'une reprise dans les moins mauvaises conditions possibles.

C'est la raison pour laquelle, en concertation avec Mme la Sous-préfète de Condom depuis plusieurs semaines maintenant, et que je remercie à cette occasion pour son soutien sans faille, j'ai proposé au Bureau communautaire et à la commission « économie » de la communauté de communes de prévoir la mise en place d'un dispositif de solidarité propre au territoire de la Lomagne Gersoise.

L'objectif de ce dispositif est de permettre d'abonder les moyens engagés par l'Etat et la Région Occitanie en débloquent :

- une enveloppe de 150.000 € au sein du fonds FISAC à destination principalement des commerçants et artisans-commerçants (partagée entre l'Etat et la communauté de communes),
- une autre enveloppe de 150.000 € entièrement financée par la Lomagne Gersoise pour les TPE et indépendants.

Sans aucun dossier et critères supplémentaires que ceux demandés par l'Etat, la Lomagne Gersoise abondera de 500 € les aides pour les indépendants ou 0 salariés (portant l'aide globale d'Etat et régionale à 3.000 € au maximum), et de 1.000 € pour les entreprises de 1 à 10 salariés (portant l'aide globale maximale à 3.500 €).

	Fonds de solidarité Volet 1	Fonds de solidarité Volet 2	Fonds de solidarité exceptionnel	Fonds de solidarité exceptionnel
	Financement national	Financement régional	Financement régional	Financement CC Lomagne Gersoise
	Etablissement fermé ou perte de CA > 50%	Etablissement fermé ou perte de CA > 50%	Perte de CA entre 40 et 50%	
Indépendants ou 0 salarié	1 500 € maxi	0 €	1 000 €	500 €
Entreprises de 1 à 10 salariés	1 500 € maxi	2 000 €	1 500 €	1 000 €

Si la crise venait à se poursuivre, nous envisagerons naturellement de poursuivre cet effort légitime de solidarité.

Je remercie l'engagement de nos collaborateurs mobilisés à cet effet, la coordination avec les services de l'Etat (DIRECCTE et Trésorerie départementale).

Le service économie de la Lomagne Gersoise reste à la disposition de tous les acteurs pour apporter toutes précisions utiles sur ce dispositif (permanence téléphonique le matin, et constitution des pièces l'après-midi).

CONTACTS :

Pour le secteur de Fleurance : contact Lorna STEINMEYER : 05.62.64.28.29 conomie@lomagne-gersoise.com

Pour le secteur de Lecture : contact Cyril LEPACHELET : 05.62.29.52.40 conomie@lomagne-gersoise.com